

Moniteur Sportif de Natation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4.

Le Moniteur sportif de natation est un diplôme professionnel pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

La certification professionnelle du Moniteur sportif de natation est délivrée :

- soit par la voie de la formation ;
- soit par la validation des acquis de l'expérience ;
- soit par la voie de l'équivalence.

Ces modalités peuvent être combinées et cumulées entre elles.

NIVEAU DU DIPLÔME

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) **Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.**

- Code RNCP : 34791
- Code CPF : 328685
- Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Textes réglementaires en vigueur : **en cours de renouvellement auprès du Répertoire national des certifications professionnelles**

MÉTIER VISÉ

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la Fédération française de natation :

1. Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
2. Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale;
3. Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale;
4. Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale;
5. Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale ;



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - EXIGENCES PREALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- avoir 16 ans minimum ;
- être licencié à la Fédération française de natation ;
- être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue ;
- attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis ;
- avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir ;

Ou

- être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;

Ou

- fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Tous les jeunes ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent entrer en formation au Moniteur sportif de natation.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis pour la délivrance du diplôme (18 ans pour le Moniteur sportif de natation) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.

Exemple : un stagiaire né le 21 décembre 2007 peut entrer en formation au Moniteur sportif de natation sur une formation débutant en janvier 2024 et passer sa certification en septembre 2024. Son diplôme ne pourra toutefois lui être délivré qu'à partir du 21 décembre 2025.

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre ;
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
- la sortie de l'eau de la victime.

Ce test de sécurité peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

A noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédent le début de la formation est dispensé du test de sécurité obligatoire pour entrer en formation.

Dispositions pour les sportifs inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles "haut niveau"¹

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :

- Être titulaire au minimum du Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire auprès de l'ERFAN de leur choix et selon les modalités qui lui sont propres.

Pièces à fournir, à minima, pour s'inscrire à la formation « Moniteur sportif de natation » en plus des éléments du dossier :

1. d'une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure (modèle joint au dossier) ;
2. d'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation (modèle joint au dossier) ;
3. un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation (modèle joint au dossier) ;
4. une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent ;
5. si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1 ;
6. une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle, ou une copie du Brevet fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation (cette phase pourra être individuelle ou collective)

¹ Listes ministérielles haut niveau = Élites, seniors, jeunes et reconversion

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES COMPETENCES VISÉES

1. Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
2. Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale;
3. Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale;
4. Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale;
5. Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

LE PROGRAMME

Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement, chaque organisme de formation partenaire (ERFAN ou l'INFAN), est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme.

Seront abordées tout au long de cette formation, les cinq unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

Bloc 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- A1 - Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- A2 - Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- A3- Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- A4- Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité

Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1 - Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- A2 - Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- A3 - Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan

Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1 - Communication auprès des différents publics
- A2 - Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- A1 – Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- A2 – Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- A3 – Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions



ORGANISATION DE LA FORMATION

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, **l'alternance comprend :**

- **une formation en centre :**
 - o face à face pédagogique ;
 - o formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
 - o échanges de type "retour d'alternance" ;
 - o parcours multimodaux de formation.
- **une formation en structure :** le stage en situation avec tutorat,

Dans le cadre de cette formation au Moniteur sportif de natation, le stagiaire effectue **une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures** au sein d'une structure de la Fédération française de natation. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Les groupes sur lesquels se déroule le stage en situation ont pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs dans le cadre de l'École de Natation et la pratique compétitive de niveau régional.

Bloc Apprentissages	Bloc Projet	Bloc Valorisation des activités	Bloc Accompagner les dirigeants	Bloc Entraînement
Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	Valoriser les activités et le projet d'activité au sein d'une structure fédérale	Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale
65 h en centre 90 h alternance	55 h en centre 40 h alternance	45 h en centre 30 h alternance	30 h en centre 20 h alternance	70 h en centre 90 h alternance

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes.

Le tuteur des personnes en formation conduisant au Moniteur sportif de natation doit être licencié à la FFN et remplir les obligations suivantes :

- être titulaire, au minimum, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé par le Moniteur sportif de natation ; et posséder une expérience confirmée depuis au moins un an à ce niveau d'encadrement ;
- et de justifier de son honorabilité par la production du formulaire d'honorabilité lors de la prise de la licence fédérale ou par la production d'une carte professionnelle à jour ;

Ou

- être conseiller technique et sportif exerçant des missions auprès de la Fédération française de natation en qualité d'expert ;

et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Les modalités de suivi de la formation sont diverses et dépendent de l'ERFAN néanmoins, on peut retrouver

- L'utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Le suivi des présences à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, en distanciel et par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance le cas échéant.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un ou plusieurs entretiens personnalisés afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA PROGRESSION DE L'APPRENANT

- Résultats des évaluations formatives des compétences, des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation tant en centre qu'en alternance.
- Grilles d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grilles de certification de la Fédération française de natation

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables de la certification, une Unité Capitalisable pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale des 5 Unités Capitalisables a lieu lors d'un jury de certification national.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables**.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 6 nageurs minimum de l'École de natation

Épreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation réelle

Épreuve n°3 : Entretien

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Étude de cas

Épreuve n°2 : Présentation orale suivi d'un entretien

Épreuve n°3 : Questions / réponses avec le jury

Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation reconstituée

Épreuve n°2 : Production d'un support de communication visuel

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation reconstituée

Épreuve n°2 : Mise en situation reconstituée

Épreuve n°3 : Mise en situation réelle

Épreuve n°4 : Étude de cas support d'une production écrite

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales

Épreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation

Épreuve n°3 : Présentation orale d'une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives, suivi de questions / réponses avec le jury



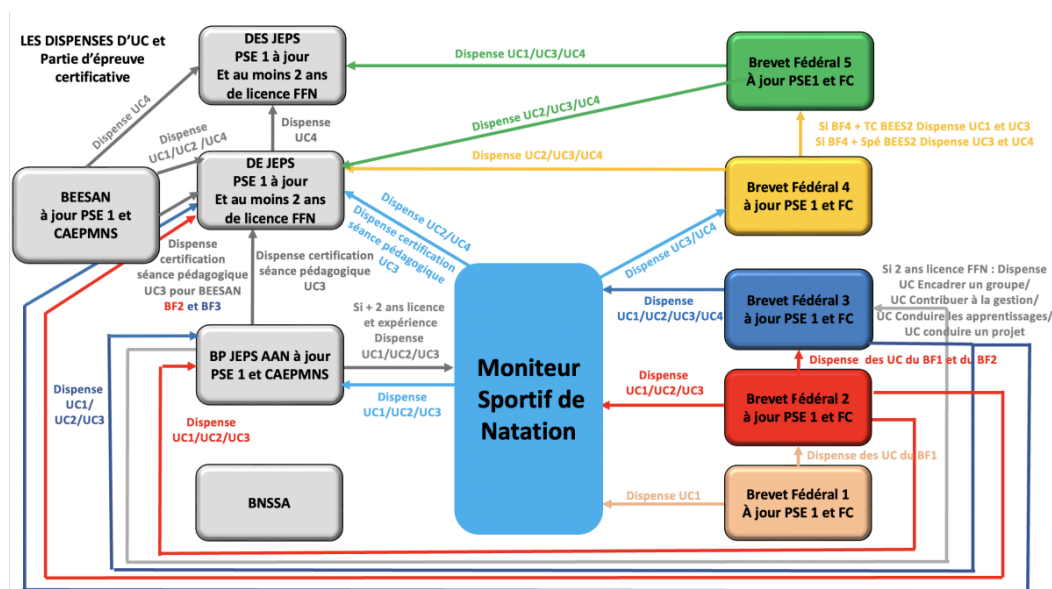
ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES ET DISPENSES

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des différentes équivalences et dispenses au Moniteur sportif de natation.

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation selon certaines conditions à voir auprès de l'organisme de formation partenaire.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur sportif de natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités du Moniteur sportif de natation.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'un candidat est en situation de handicap et qu'un ou plusieurs aménagements sont nécessaires, il lui appartient d'en faire la demande auprès du référent handicap de la Fédération, **au plus tard deux mois avant son inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation**, s'il souhaite bénéficier d'une prise en charge des frais liés à la compensation du handicap, **ou en cours de formation**. Ce délai vise à garantir une égalité de traitement, sans pénaliser les personnes qui n'auraient pas souhaité ou pu évoquer leurs difficultés dès le début de leur parcours.

Cette demande se fait via le dossier de « demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, à une formation de la Fédération française de natation » à se procurer **auprès de l'Organisme de formation partenaire ou sur le site internet de la Fédération française de natation.**

Cette décision est prise à l'issue d'un entretien avec le candidat, sur la base de son dossier de demande d'aménagement afin d'évaluer, le cas échéant, la nécessité d'aménager :

- les tests d'exigences préalables ;
- la formation, ou les épreuves certificatives;
- ou l'épreuve dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- la décision est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements.

La Fédération française de natation **examine la compatibilité du handicap** justifiant les aménagements mentionnés **avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme**, et se réserve le droit de solliciter l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

La Fédération française de natation peut apporter une restriction aux conditions d'exercice ouvertes par la possession du diplôme.